

☎ 06 51 18 41 75



Attention aux doubles discours ! La petite rengaine de la solution miracle que nous joue l'Administration sur ses merveilleux projets d'avenir masque la volonté grossière de nos gouvernants de mettre en pièces notre service public et nos conditions de travail.

Il en va ainsi de la généralisation du télétravail où on nous vend des jours flottants sans s'assurer de notre environnement matériel à la maison, et sans nous indemniser à la hauteur de nos frais réels de télétravail.

Le but est simple : vider les bureaux pour vendre des mètres carrés et faire payer par les agents des frais de fonctionnement qui reviennent aujourd'hui à l'administration.

Le projet de rénovation énergétique des cités administratives prévoit en réalité d'entasser les agents

dans de petits et bruyants espaces de travail. Ou comment habiller en vert un projet antisocial !

A la Cité Orléans Coligny, la DGFIP perdrait en l'état actuel des plans le bâtiment D, le P3 et 2 morceaux du F1. Ainsi les agents chassés de leurs bureaux devront être casés dans les mètres carrés restants... **La suite page 2 ➔**

INFO TABLEAU D'AVANCEMENT

La campagne de TA 2021 aura lieu en fin d'été. Comme prévu, elle sera rétroactive au 1er janvier 2021.

La campagne TA 2022 devrait lui succéder rapidement avant la fin de l'année 2021.

RÉSULTAT DU MOUVEMENT DE MUTATIONS 2021 DANS LE LOIRET :

26 postes vacants

4 cadres A

16 cadres B

6 cadres C

Bien que la Direction s'en défende, **il s'agit bien d'une pénurie de postes organisée dans le Loiret comme dans toute la France.**

Alors que nos services craquent, le seul soucis de la Direction Générale est de les aider à s'écrouler. Le refus d'appeler les listes complémentaires des lauréats des concours C et B en est la preuve. **La précarisation est à l'ordre du jour :**

LA DRFIP LOIRET SERA AUTORISÉE À RECRUTER 3 AGENTS C EN CDD EN 2021

Élaboré au fur et à mesure de la crise Covid, ce plan d'entassement des agents et des administrations a visiblement été réfléchi tout du long en petits comités. Les organisations syndicales et les agents n'ont pas eu leur mot à dire et n'ont même pas du tout été mis au courant des objectifs réels de ce plan avant sa quasi-finalisation.

Aujourd'hui encore c'est motus et bouche cousue à la DRFIP du Loiret comme d'ailleurs aussi à la Dircofi. Si M Dalles a reconnu du bout des lèvres lors du CTL du 28 juin dernier la perte des bâtiments D et P3, pour le reste c'est « no-comment » de la part du Directeur, sinon pour affirmer sans conviction son opposition à l'installation d'open-spaces (tout en rappelant que ce n'est pas lui qui décide, mais la Préfecture).

Selon les estimations transmises aux différents CHSCT, **entre 400 et 700 agents de plus arriveraient dans la Cité.**

Ces chiffres sont à mettre en corrélation avec **le nombre de places de parking supplémentaires : quelques dizaines** sur l'emplacement du bâtiment A qui sera démoli.

Une quinzaine d'administrations déménagées de leurs locaux hors-cité arriveront. Ainsi le rez-de-chaussée du bâtiment F1 serait en l'état actuel du projet **partagé avec la DDAS et la B2I. Quid de l'accueil des collègues du bâtiment D chassés de leurs bureaux ?**

Mais comment vont-ils faire nous direz-vous ?

La réponse est simple : en entassant les collègues dans des espaces de travail exigus, et en favorisant le « **flex-office** » qui est le nouveau dada du gouvernement. C'est à dire de tous petits bureaux non-attribués dont les collègues seraient les usagers occasionnels. **Le cabinet « Le Génie des Lieux »** qui a rendu le projet prône en effet le « **flex-office tribal** » (cf **Le Figaro Immobilier – 22/06/2021**).

Le projet doit être validé le 19 juillet prochain en Préfecture

Les premiers travaux devraient débuter dès le mois de septembre

**LA CGT MET ET METTRA TOUT EN ŒUVRE POUR
PRÉSERVER NOS MISSIONS ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL**

ACTION SOCIALE : POUR LE MAINTIEN D'EPAF !

Après avoir annoncé en mars dernier la vente des 26 résidences gérées par l'association **Éducation Plein Air Finances**, le Ministère a, malgré l'opposition unanime des fédérations syndicales, **poursuivi selon la ligne qu'il s'est tracée.**

La CGT, en votant contre le projet lors du CTM (comité technique ministériel) du 21 mai, a réaffirmé son refus du démantèlement du parc et de l'externalisation de l'activité vacances-loisirs qui relève de l'action sociale ministérielle. La veille, l'intersyndicale avait remis à la secrétaire générale de Bercy la pétition « **Action sociale en danger** » qui a recueilli près de 15 000 signatures. En dernier lieu, lors du conseil de surveillance d'EPAF réuni le 4 juin, la CGT a rappelé son attachement à l'activité de l'association et assuré son soutien à ses personnels.

En effet, outre le devenir de l'offre touristique, le projet du Ministère pose la question du devenir des 150 salariés d'EPAF dans une opération qui pourrait se solder par un plan social. Alors, EPAF ou plus d'EPAF ?

Le Secrétariat Général prétexte l'état vieillissant des résidences et un manque d'attractivité sur le marché du tourisme. Or, c'est le même Secrétariat Général qui refuse de manière récurrente l'entretien et la modernisation qui incombe à tout propriétaire, qui ignore les signaux d'alarme du trésorier de l'association et des OS, et qui refuse de faire jouer aux délégations d'action sociale leur rôle en matière de communication. On le sait bien : Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage !

La CGT est consciente du besoin de modernisation de l'offre touristique, mais qui ne justifie en rien la liquidation d'EPAF.

Porteuse d'autres propositions, elle déplore une parodie de dialogue social et demande instamment l'ouverture d'une véritable négociation.

NOS DROITS

COVID : CONTAMINATIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL

En cas de contamination dans le milieu professionnel, une déclaration d'accident de service doit être faite par l'agent.

On ne vous le dira pas forcément, mais c'est pourtant très important à savoir, les droits n'étant pas les mêmes qu'en cas d'arrêt maladie !

REFUS DE TÉLÉTRAVAIL

En cas de refus de télétravail informel manifesté par votre chef de service, notamment lors de l'entretien, il est important pour vous de **saisir votre demande dans Sirhius** pour que votre chef de service formalise son refus, **afin de bénéficier des voies de recours** (recours hiérarchique et tenue d'une CAP Locale qui reste compétente sur ce sujet).



HARMONISATION DES SUBVENTIONS REPAS : ON EN EST LOIN !

Alors que depuis 2020 une harmonisation interministérielle progressive des subventions repas a été élargie aux Directions Régionales, les agents du Ministère de L'Économie et des Finances en sont toujours écartés.

Ainsi un agent de la DRFIP déjeunant au RIA de Coligny bénéficie toujours d'une subvention repas « Finances » de 1,85 euros alors même que la plupart de nos collègues des autres administrations bénéficient d'une « subvention d'harmonisation » d'un montant de 4,80 euros !

Différence : 2,95 euros par repas

Alors si tu manges en RIA, fais un petit calcul : **2,95€ X ton nb de repas par an =**

(Si tu as de la chance et que ton échelon n'est pas trop haut tu conserves encore une « subvention interministérielle » de 1.29 € mais....le compte n'y est pas !!)

Le résultat trouvé est à la mesure de ce que notre Ministre pense de nous. En effet, le Ministère des Finances a décidé unilatéralement de ne pas participer à cette subvention d'harmonisation, ceci d'après les dires de notre administration afin de ne pas créer d'inégalité entre agents des Finances.

Bruno Le Maire est vraiment bon père de famille!

**LA CGT RÉCLAME L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
POUR TOUS LES AGENTS DÉJEUNANT DANS LE MÊME RIA !**

INDEMNITÉ DE STAGE DES AGENTS C LAURÉATS DE 2020 L'ADMINISTRATION DONNE RAISON À LA CGT

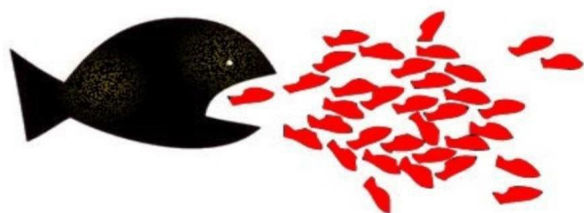
La CGT FiP avait interpellé la DG depuis plusieurs semaines et à de nombreuses reprises, concernant le versement de l'indemnité de scolarité aux lauréats du concours C de 2020. En effet ces derniers n'avaient pas bénéficié de cette indemnité au motif qu'ils n'avaient pas suivi la formation en présentiel.

Force est de constater que cet argumentaire n'était plus recevable depuis la mise en tout distanciel des lauréats A, B de 2020-2021 et C 2021 qui en ont bénéficié depuis le début de leur formation.

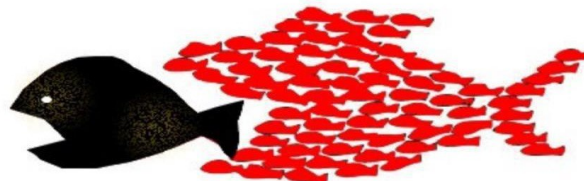
Dans un souci d'équité entre les agents de la DGFIP d'une part et pour la catégorie d'agents la moins bien payée de notre administration d'autre part, la CGT revendiquait que l'administration leur verse cette indemnité de scolarité. Répondant à nos demandes répétées, la DG vient de nous communiquer sa décision d'attribuer à l'ensemble des agents C lauréats en 2020, l'indemnité de scolarité de 705€ soit 9,40€ par jour pour les 75 jours de formation.

Cette indemnité sera versée sur la paie d'août 2021 à effet rétroactif.

SANS LA CGT....



AVEC LA CGT....



SE SYNDIQUER, C'EST UN DROIT. ÊTRE A LA CGT, C'EST UN + !

Et si nous faisons le point sur ce qui est utile à ta situation professionnelle et ce qui l'est moins ? Sur ce qui est utile pour la société ou l'est moins. Et enfin sur ce qui marche ou pas. Tout simplement !

La CGT Finances Publiques Loiret sera toujours présente à tes côtés afin de défendre et garantir tes droits. Si tu juges notre action utile et nécessaire, pourquoi ne pas nous rejoindre ?

Être syndiqué-e à la CGT, c'est bénéficier de la solidarité de l'information et de la compétence du plus grand syndicat français et premier syndicat dans la fonction publique. Et c'est surtout pouvoir agir et s'exprimer afin de ne pas rester passif-ve et impuissant-e.

Alors en 2021, rejoins, et fait rejoindre la CGT Finances Publiques !



Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT ! Je participe, je me syndique !



Nom Prénom Age
Adresse
Tél pers Grade
Filière et service (nom et lieu)

Date – Signature

Bulletin à renvoyer à CGT FINANCES PUBLIQUES Loiret Bât F1 Cité Coligny
131 fbg Bannier 45000 ORLEANS

Courriel : cgt.dr45@dgfip.finances.gouv.fr